



PRÉFÈTE DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 19 octobre 2023

La préfète de l'Ardèche a reçu les deux parties s'opposant sur le projet de construction à Saint-Pierre de Colombier

Comme annoncé dans un précédent communiqué de presse en date du 18 octobre, Madame Sophie ELIZEON, préfète de l'Ardèche a reçu en préfecture les promoteurs ainsi que les associations défendant l'espèce florale protégée du Réséda de Jacquin, présente sur le site.

À ce stade, les éléments portés à la connaissance de la préfète ne modifient pas la situation. Aussi, l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2022 décidant la reprise des travaux reste en vigueur.

La préfète de l'Ardèche a demandé à chacune et chacun de prendre ses responsabilités et de respecter le droit, en attendant que la justice rende ses décisions, s'agissant du contentieux en appel pour le permis de construire délivré en 2018 et s'agissant du contentieux au fond pour l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2022, qui autorisait la reprise des travaux.

La préfète de l'Ardèche sera vigilante à la stricte application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme. Elle a appelé les deux parties au calme, rappelant que tout trouble à l'ordre public sera immédiatement réprimé par les forces de l'ordre.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la Représentation de l'État et de la
communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr



@Prefet07

Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas CEDEX